

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Investissements immobiliers et équipements pédagogiques	357

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
VU le Code de l'éducation,
VU le règlement budgétaire et financier,
VU la Stratégie régionale de l'enseignement supérieure, de la recherche et de l'innovation adoptée lors de la séance du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020,
VU l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 14 décembre 2021,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget Primitif 2022 d'une dotation de 8 380 000 euros de crédits de paiement en investissement au titre du programme n° 357 - « Investissements immobiliers et équipements pédagogiques ».

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe Démocrates et progressistes

REÇU le 20/12/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs